

Sealed
Sealed

VIN
▲

100586

...

...

V N I S - V A C U U M
C O U N C I L - P A R A M O U N T A I N A

V N I S - V A C U U M

Published under the authority of the
Hon. Perrin Beatty,
Solicitor General of Canada

Produced by the Communications Group,
Programs Branch,
Ministry Secretariat

©Minister of Supply and Services Canada 1985
Cat. No. JS 42-24/1985
ISBN 0-662-53820-X

**U.S. Department of Justice
National Institute of Justice**

This document has been reproduced exactly as received from the person or organization originating it. Points of view or opinions stated in this document are those of the authors and do not necessarily represent the official position or policies of the National Institute of Justice.

Permission to reproduce this copyrighted material has been granted by

Ministry of Supply and Services
Canada

to the National Criminal Justice Reference Service (NCJRS).

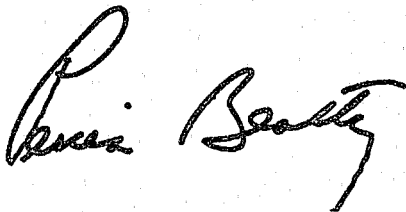
Further reproduction outside of the NCJRS system requires permission of the copyright owner.

Foreword by the Solicitor General of Canada

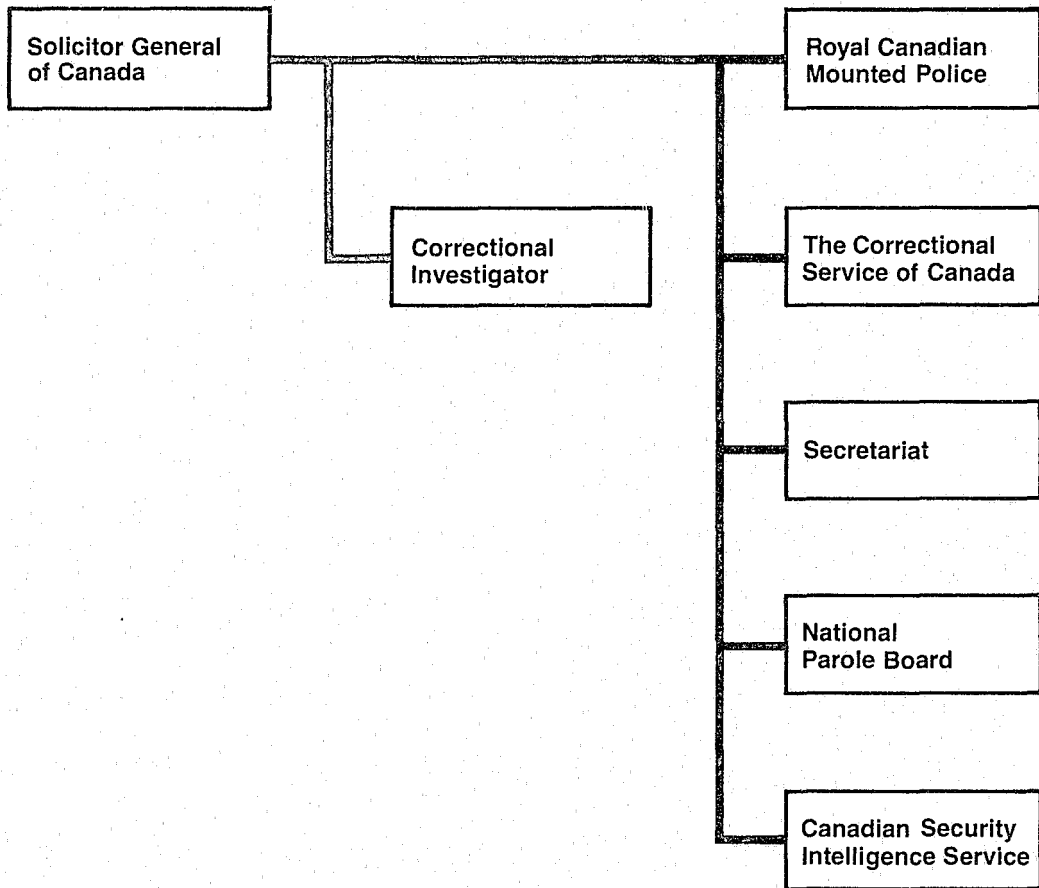
This booklet is intended to give Canadians an overview of the Ministry of the Solicitor General of Canada: its Secretariat; its agencies — the Royal Canadian Mounted Police, The Correctional Service of Canada, the National Parole Board, the Canadian Security Intelligence Service — and the Office of the Correctional Investigator.

The responsibilities, expenditures, and personnel strengths of three of the four agencies, are detailed in the central portion of the booklet. Please note, however, that the personnel strength of the Security Intelligence Service is not disclosed for reasons of national security. At the end of the publication is a statistical look at crime, victimization and criminal justice costs in Canada.

I hope that Canadians who have an interest in our criminal justice and national security systems, and in the structure of our federal government, will find this a useful introduction to a complex Ministry.

A handwritten signature in black ink, reading "Perrin Beatty". The signature is written in a cursive style with a large initial "P" and "B".

Perrin Beatty



The Ministry of the Solicitor General at a Glance

CONTENTS

Foreword by the Solicitor General of Canada	3
---	---

1. OVERVIEW OF THE MINISTRY

• The Role of the Federal Ministry of the Solicitor General	6
• Ministry Objectives and Major Components	6
• 1983-84 Total Resource Allocation	6

2. WHAT DOES THE MINISTRY DO?

The Secretariat

• Responsibilities	7
• The Inspector General of CSIS ..	7
• 1983-84 Resource Allocation	7

The Royal Canadian Mounted Police (RCMP)

• Responsibilities	9
• 1983-84 Resource Allocation	10
• Investigation, Services, Programs	11

The Correctional Service of Canada (CSC)

• Responsibilities	12
• 1983-84 Resource Allocation	12
• 1983-84 Facilities, Inmate Custody, Services	13

The National Parole Board (NPB)

• Responsibilities	15
• Release on Parole	15
• 1983-84 Resource Allocation	16

The Canadian Security Intelligence Service (CSIS)

• Responsibilities	17
--------------------------	----

The Correctional Investigator

• Responsibilities	18
--------------------------	----

3. HOW MUCH CRIME AND HOW MUCH DOES IT COST?

• Crime Trends, 1962-1982	19
• Canadian Urban Victimization Survey	23
• Criminal Justice Costs	25

NCJRS

JAN 27 1986

ACQUISITIONS

1. OVERVIEW OF THE MINISTRY

• The Role of the Federal Ministry of the Solicitor General

The Ministry of the Solicitor General is responsible for the enforcement of most federal laws, other than the Criminal Code, for the collection and reporting of security-intelligence information to government, and for the custody of offenders incarcerated for two years or more. The Ministry administers early release programs including granting parole and supervising offenders released into the community from federal institutions and from provincial and territorial institutions in all but three provinces. The Ministry also plays a central role in the development of national policy on policing, security intelligence, corrections, young offenders, crime prevention, victims of crime, in seeking innovative solutions to crime problems, and informing the public on criminal justice issues.

• The Ministry Objectives and Major Components

The goals of the Ministry of the Solicitor General include

- the reduction and prevention of crime and the effects of crime;
- the development of a more just and humane criminal justice system;
- the promotion of a more rational and cost-effective criminal justice system;
- the safeguarding of national security consistent with the accepted principles of a free and democratic society; and

- the encouragement of public participation in the justice system.

The Ministry of the Solicitor General is made up of a Secretariat and four Agencies, all reporting to the Solicitor General of Canada. The Agencies are: the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), The Correctional Service of Canada (CSC), the National Parole Board (NPB) and the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). Also reporting to the Solicitor General is the Correctional Investigator.

• 1983-84 Total Resource Allocation*

Personnel

In 1983-84, total Ministry authorized personnel numbered 31,808, divided as follows:

RCMP	67%
CSC	31%
NPB	1%
Secretariat	1%

Expenditures

National expenditures for criminal justice (federal, provincial and municipal) are estimated at about \$4.5 billion. Ministry expenditures total \$1.5 billion, that is, about 94 per cent of total federal criminal justice spending and about 31 per cent of total criminal justice spending by all levels of government.

* Throughout the Fact Book the year 1983-84 refers to the federal government fiscal year beginning April 1, 1983 and ending March 31, 1984.

2. WHAT DOES THE MINISTRY DO?

THE SECRETARIAT

Responsibilities

Headed by the Deputy Solicitor General, the Secretariat provides policy advice and support to the Minister. The Deputy Solicitor General is Chairman of the Senior Policy Advisory Committee, which includes the Commissioner of the RCMP, the Commissioner of the CSC, the Chairman of the NPB and the Director of CSIS. Although the Agencies report independently to the Solicitor General, the Ministry Secretariat performs duties on behalf of the Solicitor General that relate to them.

The Secretariat is divided into four functional areas: Criminal Justice and Corrections Policy; Policing, Law Enforcement and Security Policy; Research and Development; and Administration. Through the first three of these units, the Secretariat coordinates and develops correctional and other criminal justice policy in cooperation with the other components of the criminal justice system and national security system; develops and documents positions on federal law enforcement, national security policy and operations, and major policing issues; carries out demonstration and research projects designed to provide knowledge-based advice to the Minister and to agency officials and disseminates information on crime and the criminal justice system to professionals and the public.

The Secretariat is located in Ottawa, with the exception of six small regional offices in Moncton (Atlantic Region), Montreal (Quebec Region), Toronto (Ontario Region), Saskatoon (Prairie Region) Edmonton (Alberta and Northwest Territories) and Vancouver (British

Columbia and the Yukon). These regional offices contribute to the promotion of joint activities between the federal and provincial governments, facilitate communication among the various components of the criminal justice system, encourage a community-based approach to criminal justice issues, and, more generally, promote an awareness of regional concerns and needs.

Inspector General of CSIS

The *Canadian Security Intelligence Service Act*, enacted in June, 1984, created the office of the Inspector General within the Secretariat. The Inspector General's task is to monitor CSIS compliance with its operational policies and to review the activities of the Service. The Inspector General reports to the Deputy Solicitor General.

• 1983-84 Resource Allocation

Personnel

The Secretariat has 293 authorized personnel.

Distribution of Secretariat Personnel

Research & Development Activities	31%
Communications & Media Relations	3%
Policy Development – Criminal Justice & Corrections	14%
Policy Development – Policing, Law Enforcement & Security*	18%
Executive	17%
Administration	17%

* including the Security Intelligence Transitional Group, formed to assist in the creation of the Canadian Security Intelligence Service.

Expenditures

Total Secretariat expenditures were \$28.1 million. These funds were distributed as follows:

Research & Development Activities	51%
Communications & Media Relations	2%
Policy Development – Criminal Justice & Corrections	7%
Policy Development – Policing, Law Enforcement & Security*	9%
Executive	8%
Administration	13%
Other (including employee benefit plans)	10%

* including the Security Intelligence Transitional Group.

As part of its research and development activities, the Secretariat assisted in the development and evaluation of about 90 programs (excluding youth employment projects) cost-shared with provinces, municipalities and citizens groups across Canada which provide direct service to communities and victims of crime, and which produce information on innovative approaches to crime control and crime prevention.

• Issues

As part of its role in developing policy and providing policy advice in support of the Solicitor General and the Ministry Agencies, the Secretariat reviews policies, proposals and legislation; acts as liaison with other participants in the criminal justice field such as federal and provincial departments and agencies and private sector organizations; and conducts research and statistical studies on Ministry priorities and enduring issues in criminal justice.

The Secretariat's Young Offenders Policy group oversees a program to help provinces and territories implement the new *Young Offenders Act*, which became law in April, 1984. This program also contributes federal money to provinces for developing the administrative framework for the many innovations to youth justice brought in by the Act.

Support to Victims of Crime

During 1983-84, the Secretariat played a leadership role in gathering information on the concerns of victims of crime, the social costs of crime, and public perceptions of crime and the criminal justice system. In cooperation with the Department of Justice and the provinces, it now supports 48 police and community-based victims services across the country, and continues to develop programs to improve services to victims of crime.

The Secretariat recently opened its National Victims Resource Centre, a computer-based information centre offering a wide variety of information on victims services programs, as well as a comprehensive selection of literature on the subject.

Crime Prevention

The Ministry Secretariat, in close collaboration with the RCMP, worked with the provinces and territories, local communities and the private sector in developing effective crime prevention programs. In the last eight years one hundred projects were developed across Canada, ranging from well-established approaches such as Neighbourhood Watch and Operation Identification to innovative approaches to the prevention of family violence, vandalism, and break and entry. The suc-

cess of these activities led to the creation of National Crime Prevention Week and the Solicitor General's Crime Prevention Awards to recognize outstanding achievements in crime prevention.

For more information on the Ministry Secretariat, write to:

Communications Group
Ministry Secretariat
Solicitor General Canada
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

THE ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE (RCMP)

Responsibilities

Headed by the Commissioner, the Royal Canadian Mounted Police functions as a national police service and is responsible for protective security, the provision of national policing services, and, under federal-provincial agreements, provides provincial police services to the Yukon and Northwest Territories, and to all provinces except Ontario and Quebec. Under contract, the RCMP also provides municipal police services to 191 municipalities in the Atlantic, Prairie and Pacific regions. In this provincial and municipal capacity, the RCMP enforces the Criminal Code, Provincial Statutes, and certain Municipal By-Laws, as well as meeting federal enforcement requirements.

The *Security Offences Act* provides that the RCMP has primary responsibility to investigate offences arising out of threats to the security of Canada as well as offences against internationally protected persons such as diplomats. As with other areas of its law enforcement responsibilities, the security enforcement activities of the RCMP are carefully coordinated with local police.

The RCMP also is accountable for a number of protective security functions. These are:

- The security of designated Federal Government Electronic Data Processing facilities;
- The protection of certain vital facilities against possible destruction, or compromise through physical or electronic intrusion;

- The provision of security to designated Canadians, visiting foreign diplomats and their property; and
- The establishment of security arrangements for major events or emergency situations.

The RCMP has 16 divisions. There are 13 operational divisions further organized into 48 subdivisions and 717 detachments. Headquarters operations are located in Ottawa and the training school for recruits is located in Regina. "N" division in Ottawa houses the Canadian Police College, the Musical Ride and the RCMP Band.

Native Special Constable Program

In addition to its contract policing service, the RCMP operates a Native Special Constable Program in all provinces and territories except Ontario, Québec, and New Brunswick. There are 186 trained Native personnel providing a prevention-oriented approach to police work on Indian reserves and in Native communities. The Native Special Constable program is expected to improve the quality and quantity of policing services provided to Native communities thus reducing the number of Natives coming into conflict with the law.

1983-84 Resource Allocation

Personnel

In 1983-84, the RCMP had a total personnel strength of 20,593 or approximately 30% of the total policing strength in Canada. In the same year, 42 men and 28 women graduated from basic recruit training at the RCMP Academy in Regina. There were also 69 male and 17 female special constable graduates, including 23 male and 7 female Native graduates.

<i>Distribution of RCMP Personnel</i>	%
Police Services under Contract	46%
Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders	32%
Administration	14%
Canadian Police Services	8%

Expenditures

For 1983-84, RCMP net expenditures totalled \$801.7 million.

Police Services Under Contract	31.3%
Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders	38.5%
Administration	19.4%
Canadian Police Services	10.8%

Police Services Under Contract refers to the cost-shared policing arrangements for enforcement of the Criminal Code, Provincial Statutes, Territorial Ordinances, and Municipal By-Laws in all provinces (except Ontario and Quebec), certain municipalities in these provinces, and the Yukon and Northwest Territories.

Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders includes the prevention and detection of offences against such Federal Statutes as the *Narcotic Control Act*, *Bankruptcy Act*, *Immigration Act* and revenue statutes. It also includes such activities as airport security and protecting visiting foreign dignitaries.

Administration includes the Commissioner's office and staff, central and divisional management, administrative support services and recruit and in-service training.

Canadian Police Services (CPS) are services provided by the RCMP to all Canadian police forces. CPS includes the operation of crime detection laboratories across Canada, the main Identification Branches, the Canadian Police Information Centre, the Canadian Police College in Ottawa and the registry records services.

• Investigations, Services, Programs

In 1983-84 there were 576,762 Criminal Code offences (including traffic) reported to and subsequently investigated by the RCMP. Also, within the RCMP there are special branches that deal with specific areas of criminal activity. These include investigations in the following areas:

Fraud — fraud losses investigated by the Force totalled more than \$244 million.

Drugs — The RCMP seized 25% more cannabis in 1983-84 than in the previous year, layed 1,030 cocaine possession charges, and seized 98 kilograms of the drug. Heroin importation offences rose by 75% over the previous year, with a 22% increase in trafficking charges. The Force also seized eight clandestine laboratories making illegal chemical drugs.

Customs and Excise — 9,589 cases.

Consumer and Business Bankruptcies — 396 cases.

Highlights of other related RCMP activities include:

Polygraph Examinations

— 1,169 lie detector examinations were conducted.

Identification Services

— Provides a national storehouse for fingerprint records. In 1983/84, 128,118 new files were opened and 455,645 requests for service received.

Canadian Police Information Centre

— During 1983/84, there was a net growth of 65 terminals, bringing the total to 1,288 terminals located in accredited Canadian police agency offices from coast to coast. Weekly transactions (in thousands) for the various CPIC files were:

Vehicle — (186)

Persons — (336)

Criminal Records Synopsis — (178)

Property — (30)

Vehicle Registered Owner — (13)

Automated Criminal Intelligence Information System — (5)

Criminal Records — (62)

Forensic Laboratory Services

— The laboratories of the RCMP issued more than 18,400 scientific reports, many of which were instrumental in the solution of major criminal cases involving murder, sexual assault, fraud and illicit drug offences.

For More Information

The Public Relations Branch of the RCMP produces a number of information materials. The address is:

Public Relations Branch
Royal Canadian Mounted Police
1200 Alta Vista Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA (CSC)

Responsibilities

Headed by the Commissioner of Corrections, The Correctional Service of Canada is responsible for the custody and control of inmates sentenced to two years or more and the provision of program opportunities including health care, education, training, employment, and counselling, spiritual and community programs. CSC also supervises approximately 5,700 offenders on various forms of conditional release such as parole and mandatory supervision. In other words, CSC administers the sentences of the courts and the decisions of the National Parole Board.

Headquarters in Ottawa has responsibility for overall planning, administration and policy development. Five regional offices (Abbotsford, Saskatoon, Kingston, Montreal, and Moncton) administer the operations of the institutions and conditional release and supervision programs.

•1983-84 Resource Allocation

Personnel

In 1983-84, CSC was authorized to employ up to 10,233 persons.

Distribution of CSC Personnel by Activity

Custody of Inmates	32.5%
Offender Case Management	28.5%
Technical Services	13%
Administration	11%
Inmate Education, Training & Employment	7%

Health Care	5%
Planning & Management	3%

Expenditures

For 1983-84, expenditures were \$651.9 million. Of the total, \$114.7 million (17.5%) was devoted to capital costs and 10 million (1.5%) was allocated to private after-care services.

Distribution of CSC Expenditures by Activity

Technical Services	32%
Offender Case Management	21%
Custody of Inmates	20%
Inmate Education, Training & Employment	9.5%
Administration	9%
Health Care	5.5%
Planning & Management	3%

Custody of Inmates means the security and custodial care of inmates, ensuring that recognized international standards of humane custody are met while risk to the public, staff, and the offenders themselves is minimized.

Offender Case Management involves the preparation, direction and counselling of inmates in anticipation of their reintegration into society; the supervision of inmates released on parole or under mandatory supervision from both federal and provincial institutions; and the provision of program opportunities to offenders during their incarceration and subsequent supervision in the community.

Technical Services includes the provision of food, clothing and institutional services; the maintenance of accommodation and plant facilities; and the provision of engineering and architectural services.

Inmate Education, Training and Employment involves the provision of work and training opportunities in industrial, vocational and academic programs designed to assist inmates to reintegrate into the community.

Health Care includes the provision of medical, dental, psychiatric and therapeutic services to inmates.

Planning and Management includes headquarters, regional and institutional management; the development of policy and plans, and monitoring of performance; and the promotion of good communications and public awareness.

• Facilities, Inmate Custody, Services

Number of federal correctional institutions

Maximum security	10
Medium security	15
Minimum security	11
Community Correctional Centres	21
Medical/regional psychiatric centres	3
Prison for women	1

TOTAL 61

Number of inmates

As of March 31, 1984, the inmate population was 11,790.

Number of inmates by security classification

	<i>Males</i>	<i>Females</i>
Maximum security*	3,605	140
Medium security	6,125	1
Minimum security**	2,060	2
TOTAL	11,790	143

* includes psychiatric centres

** includes community correctional centres

Distribution of inmates by length of sentence

As of March 31, 1984, the inmate population were serving sentences as follows:

Less than three years	25.5%
Three to six years	34.5%
Six to ten years	14.5%
Ten years or more	25.5%*

* Included are 1,501 inmates serving life sentences for murder.

Average cost of maintaining one offender

In 1983-84 the average annual cost of maintaining an inmate in a federal institution was \$39,419.

The average cost of maintaining one inmate does not mean that it would cost that amount to house one additional offender. In view of the extremely high fixed costs of a correctional system (i.e., the cost of maintaining an institution regardless of the number of inmates housed), this incremental cost per inmate would be much lower (around \$5,000).

Sale of inmate products

In 1983-84, the sale of inmate manufactured products and farm products generated \$9.1 million.

Private family visits

As of April, 1984, there were 21 institutions participating in the private family visiting program which offers eligible inmates the opportunity to spend up to three days with their families in a home-like setting within an institution's walls. More institutions are expected to introduce private family visits. There were 1,400 visits during 1983-84.

Staff Training and Development

The Service maintains and operates an Induction Centre in Kingston, Ontario, for all new anglophone recruits while francophone recruits are trained at the Laval Staff College in Quebec. As well, each region maintains a staff college to meet continuing training requirements.

Public Information

The Communications Branch of the Correctional Service produces a number of publications available to the general public upon request. Popular publications include: *Let's Talk* (the CSC staff newspaper); *Basic Facts About Corrections in Canada* and *Beyond the Walls*, (a booklet on the role of CSC within the Canadian criminal justice system). Write to:

Communications Branch
Correctional Service of Canada
340 Laurier Avenue West,
Ottawa, Ontario K1A 0P9

THE NATIONAL PAROLE BOARD (NPB)

Responsibilities

Headed by the Chairman, the National Parole Board is responsible for granting parole to eligible inmates of federal correctional institutions and inmates in provinces and territories where no parole board exists, (i.e. all provinces and territories other than Ontario, Quebec and British Columbia). The Board also recommends the exercise of the Royal Prerogative of Mercy and the granting of pardons. It imposes terms and conditions on inmates released on parole or subject to mandatory supervision. Under specified conditions, it may revoke the release of any individual on parole or under mandatory supervision. The NPB's headquarters are in Ottawa, and the Board has five regional offices (Moncton, Montreal, Kingston, Saskatoon and Burnaby).

The National Parole Board is made up of 26 full time members appointed for a period of up to ten years. Temporary Members are appointed from time to time in each region to assist the Board in its duties. In addition, representatives in each of the five regions (Community Board Members) are designated to act as regular Board Members when release is being considered for inmates serving sentences of life imprisonment for murder or incarcerated for an indeterminate period.

Release on Parole

Types of Release for Federal Inmates:

Full parole is considered in the cases of inmates who have served over one-third of their sentence. This involves release in the community under specific condi-

tions and supervision by the Parole Service of CSC. On average, paroled inmates have served 40% of their sentences in an institution before actual release by the NPB.

Day Parole is granted for a specified period of time, usually six months, and normally involves the return to the institution at night. Length of sentence is the determining factor in eligibility for application for all forms of release.

Temporary absences are granted with or without CSC escort for up to three days, for medical, administrative, or humanitarian reasons. All inmates are eligible for an Escorted Temporary Absence. They are eligible for an Unescorted Temporary Absence after completing one-sixth of their sentence or at any time for emergency medical treatment. The eligibility criteria for granting unescorted temporary absences to those serving life or indeterminate sentences differ.

Release Under Mandatory Supervision

This is a legal right under which inmates are released after two-thirds of their sentence is completed, assuming good conduct throughout their periods of incarceration. The Parole Board has the authority to revoke mandatory supervision if the conditions of the release are violated or if the inmate commits a new crime.

Proportion of offenders on parole, day parole, and mandatory supervision

As of March 31, 1984, the average daily number of offenders in the community on a form of conditional release was 7,269. The percentage distribution by release type was as follows:

Parole	53%
Mandatory Supervision	26%
Day Parole	21%

Clemency and Criminal Records – 1983-84

The National Parole Board reviews applications for pardons under the *Criminal Records Act* and the Royal Prerogative of Mercy.

A pardon is a means of formally recognizing that an individual has been rehabilitated and reintegrated into society and should once more enjoy full rights as a citizen.

Applications Received by the Clemency Section	9,900
Pardon Recommendations	8,275
Royal Prerogative of Mercy Recommendations	38

1983-84 Resource Allocation

Personnel

The number of NPB authorized personnel for 1983-84 was 292.

Distribution of NPB Personnel by Activity

Conditional release	69%
Clemency and Criminal Records	19%
Policy & Corporate Management	12%

Of total personnel, 47% were located in Headquarters.

Expenditures 1983-84

Expenditures totalled \$13.1 million, broken down as follows:

Granting of conditional release	68%
Policy & corporate management	16%
Pardons and clemency	16%

For more information on NPB activities, write to:

The Communications Division
National Parole Board
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0R1

THE CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE (CSIS)

Responsibilities

The Government has a responsibility to protect Canada's secrets from espionage, its information from unauthorized disclosure, its institutions from subversion, and its policies from clandestine influence. In addition, the Government must deal with the increasing threat of international terrorism. These obligations require the production for use by the Government of accurate and timely intelligence on the activities of individuals and groups that may be responsible for such threats to our security.

Headed by the Director, the Canadian Security Intelligence Service investigates those activities, analyzes and interprets the information collected, and reports to and advises the Government of Canada. This enables the Government to anticipate problems and prepare effective, carefully considered responses.

In support of security programs to protect the Government from security threats, CSIS provides "security assessments" to Departments of the Government of Canada to ensure an employee's loyalty when his or her work involves access to classified information. CSIS also has a responsibility to provide to Government information and advice relating to security matters under the *Citizenship Act* or the *Immigration Act*.

Resource Allocation

The budget for CSIS is \$115,908,000. In the interests of national security, the personnel strength of CSIS is not made public.

For more information:

Domestic Liaison Division
Canadian Security Intelligence
Service
East Memorial Building
P.O. Box 9732
Ottawa, Ontario K1A 0P4

THE CORRECTIONAL INVESTIGATOR

Responsibilities

The Office of the Correctional Investigator was created over a decade ago to investigate and report upon problems of inmates in federal penitentiaries. The Correctional Investigator reports directly to the Solicitor General of Canada in an annual report which is tabled in Parliament. In 1983-84 the Correctional Investigator investigated 1,507 complaints and made 19 recommendations for changes in policy and procedures.

Copies of the Correctional Investigator's annual reports are available from the Communications Group, Ministry Secretariat, Solicitor General Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0P8.

3. HOW MUCH CRIME AND HOW MUCH DOES IT COST?

How much crime is there in Canada? Most experts in criminal justice statistics have treated with caution the last twenty years of UCR (Uniform Crime Reporting) data, which have shown a steadily increasing crime rate. There are unresolved questions about reporting and counting practices for example, which cast doubt on the reliability of this information. We know, for example, that only about 40% of victims of crimes report these incidents to the police. If this reporting rate went up to 50% we would think we were in the middle of a major crime wave even if the actual amount of crime did not change.

Although caution must be exercised when using the UCR data as the sole indicator of crime rates in Canada, these statistics have been the main source of national information on the extent of reported crime.

The statistics in the following two graphs highlight offence rates over 1962 to 1982 (latest available) and compare violent crime which is the most feared, to property crime, which is the most common.

Crime Trends, 1962-1982

- Total Criminal Code and Federal Statute offence rates of crimes reported to the police more than tripled between 1962 and 1982, from 2,938 to 9,403 offences per 100,000 Canadians.

Criminal Code and Federal Statute Offence Rates per 100,000 Canadians, 1962-1982

- In the 1962-1982 period, both violent⁽¹⁾ and property crime rates increased steadily. Violent crimes, however, remained a small proportion of the total (less than 7%), while property crimes were much more frequent (around 50% of the total).

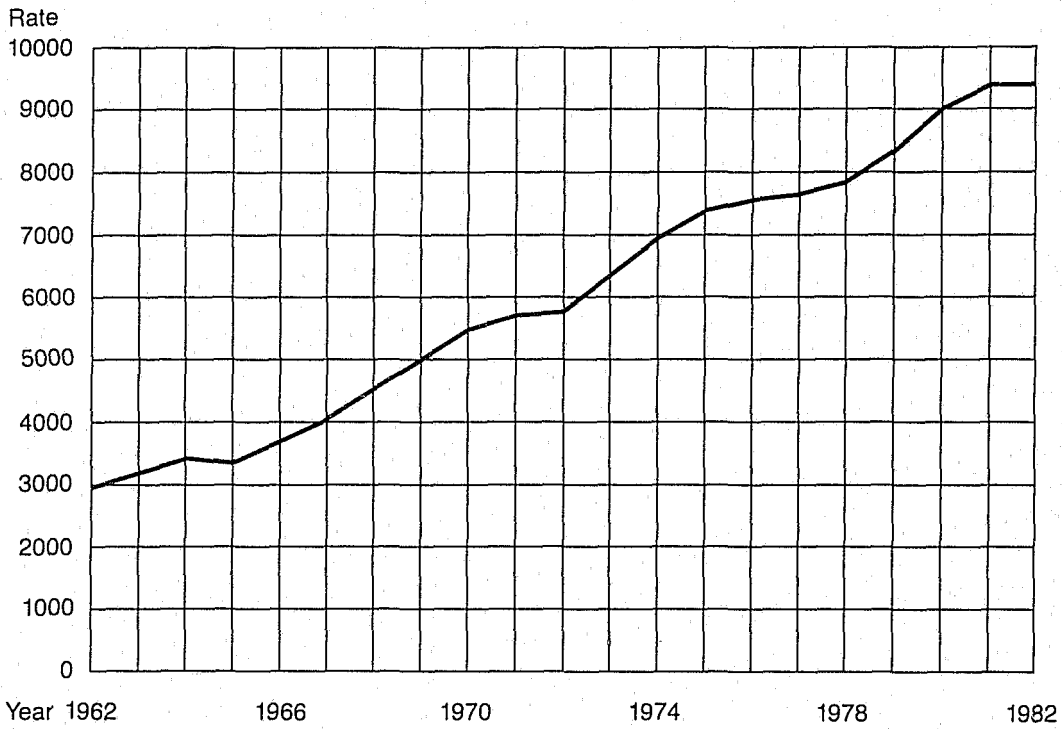
In recent years:

In Canada, over the 1978-82 period, offence rates per 100,000 population changed as follows:

- total offence rates went up 17.5%. (Criminal Code, Federal and Provincial Statutes, and Municipal By-Law violations);
- the rates of Criminal Code offences increased 22.7% (violent, property, and other offences);
- the violent offence rates showed a 15.9% increase. (homicide, attempted murder, sexual assault, assault, and robbery); and
- the property offence rates showed a 27.6% increase. (break and enter, theft of motor-vehicle, theft, possession of stolen goods, and fraud).

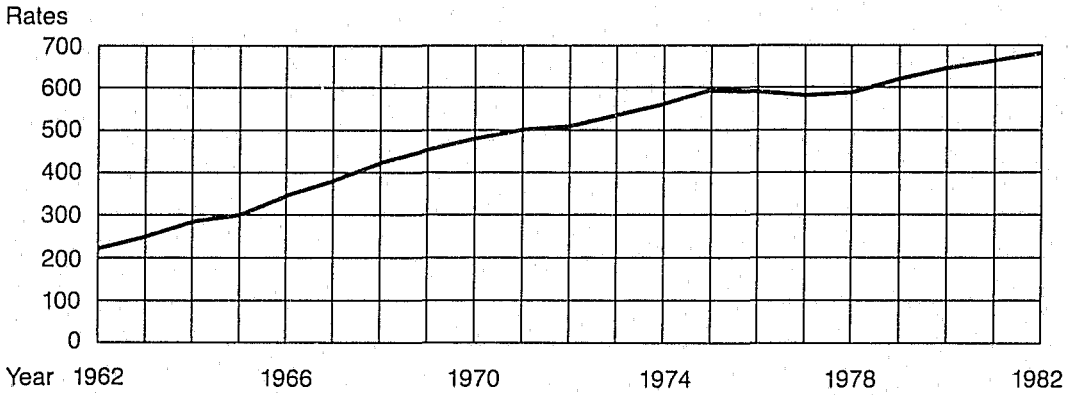
(1) We are using the expression violent crimes because of conventional usage; however, this is something of a misnomer given that many so-called violent crimes result in no actual injury.

Criminal Code & Federal Statute Offences

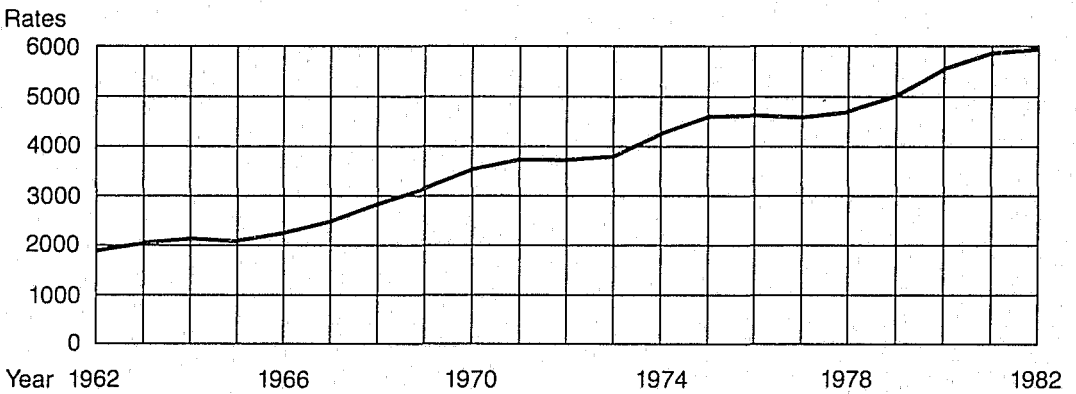


Source: Canadian Centre for Justice
Statistics, *Crime and Traffic
Enforcement Statistics, Annual,*
Catalogue #85-205

Violent Crime
Rates per 100,000 population 1962-1982

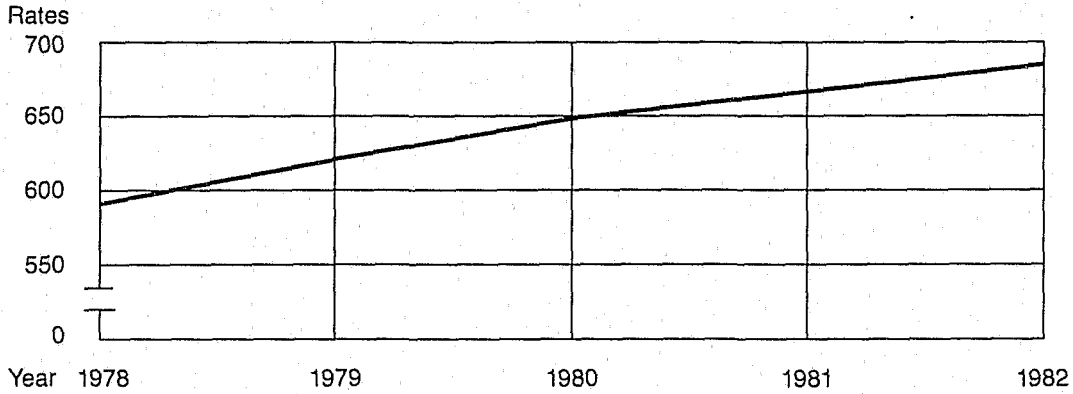


Property Crime
Rates per 100,000 Population 1962-1982

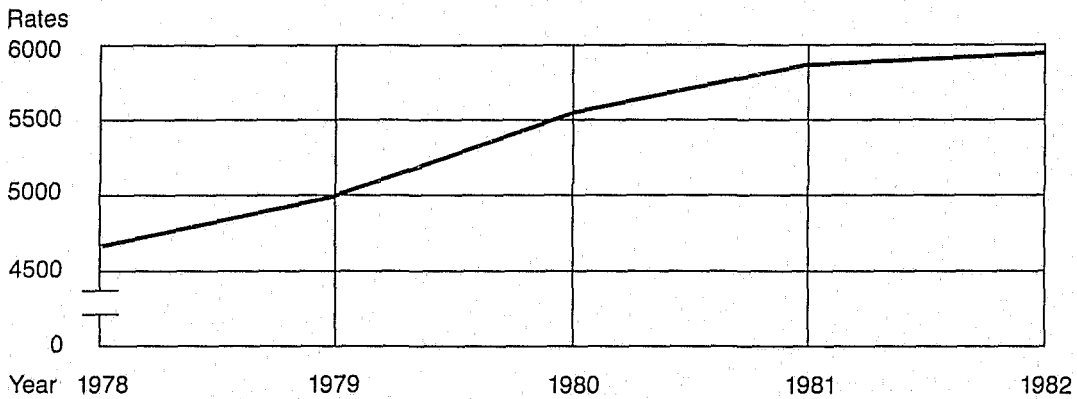


Source: Statistics Canada, *Crime and Traffic Enforcement Statistics*, Annual, Catalogue #85-205.

**Violent Crime
1978-1982**



**Property Crime
1978-1982**



Source: Statistics Canada, *Crime and Traffic Enforcement Statistics*, Annual, Catalogue #84-205.

Property and Violent Crimes

Comparison Between 1978 and 1982

In both years, around 50% of all crimes were property crimes, and violent crimes were about 6% of the total.

In both 1982 and 1978 assault was the most frequent violent offence. (The assault category includes wounding, assault causing bodily harm, and assault on a police officer). In 1978, assaults accounted for 76.5% of violent crimes and 74.6% in 1982. In both years homicide and murder accounted for 1%.

Public Perceptions of Crime

The February 1982 *Gallup National Survey* (Canada) included questions on the views held by the public regarding the extent of crime in Canada. These views were then compared to police occurrence statistics. Most Canadians see serious crime as more of a problem than available statistics suggest.

- Canadians vastly overestimate the proportion of crime which involves violence. More specifically, almost three-quarters of the respondents said that at least 30% of all crimes committed in Canada involved violence, and many believed that the figure was much higher. Official statistics show that in 1981 for example, violent offences represented only 5.7% of the total reported to the police.
- Canadians think that murders increased in recent years. Almost two-thirds of the respondents thought that murder had increased since capital punishment was abol-

ished, but data on homicide and murder show no significant changes in either numbers or rates since 1976.

- Canadians also think that offenders released on parole are more likely to commit crimes of violence soon after release than they actually do. Close to two-thirds of the respondents thought that at least 40% of the people on parole commit violent crimes within three years of their release, and many believed that this proportion was much higher. The actual figure was about 13%.

Sources: (1) Doob, Anthony N. and Roberts, Julian V., *Crime: Some Views of the Canadian Public*, Centre of Criminology, University of Toronto, August 1982.

(2) Canadian Centre for Justice Statistics, *Crime and Traffic Enforcement Statistics*, Annual, Catalogue #85-205.

Canadian Urban Victimization Survey

The Canadian Urban Victimization Survey, conducted in 1982, provides information concerning the extent of reported and unreported crime during 1981, the impact of criminal victimization, public perceptions of crime and the criminal justice system, and several other important themes. The data were obtained through telephone interviews with over 60,000 adults, held in seven Canadian urban centres: Greater Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montreal, Halifax-Dartmouth, and St. John's. Eight types of incidents were studied, grouped under two major headings: *Personal*

Crimes (sexual assault, robbery, assault, and personal theft) and *Household Crimes* (break and enter, motor-vehicle theft, household theft, and vandalism). This survey was funded by the Ministry of the Solicitor General and conducted in cooperation with Statistics Canada.

Unreported Incidents

The Canadian Urban Victimization Survey reveals that in the seven Canadian cities, more than half (58%) of the incidents described to interviewers were never brought to the attention of the police.

- The crime most likely to remain unreported was theft of personal property (71% unreported).
- The crime most likely to be reported was completed theft of a motor vehicle (89% reported).

The most common reasons why victims did not report to the police were:

- Victims thought that the offences were too minor. This was mentioned in two-thirds of the incidents in which no report was made.
- Victims believed that police could do nothing about it (61%).
- Victims thought that it was too inconvenient to report the crime (24%).
- Victims mentioned the fear of consequences of reporting a crime in four per cent of cases.

Age and Sex of Victims

Risk of victimization is closely tied to age and sex.

— Contrary to popular belief, the elderly are not more likely to be victimized than other age groups. Those under 25 are the most frequent victims of personal offences. As age increases, rates of victimization decrease for all crime categories.

— While it is no surprise that women are more likely than men to be victims of sexual assault, it is perhaps more surprising that one in eight victims of sexual assault was male. Women are also more likely than men to be victims of theft of personal property.

— Men are almost twice as likely as women to be victims of robbery* or assault.

* The term robbery is used when the theft is accompanied by the use or threat of force.

Costs

Of the approximately 1,600,000 victimization incidents reported in the seven cities, fewer than 350,000 could be classified as involving personal contact with the offender. Nevertheless, these resulted in 50,500 nights in hospital and 405,700 days lost due to some form of incapacitation. About 10% of those who were victims of assault, robbery or sexual assault had to seek some form of medical or dental attention. While serious injury was relatively rare, again the costs of victimization fall more heavily on some than on others, for example, on those who have only basic medical coverage and of course on those who are physically frail and vulnerable.

We know that the victims of some offences are more likely than others to be seriously injured. Victims of sexual assault, in particular, were more likely to be injured and when injured were more likely to require medical attention. We know, too, that the costs of such offences run far deeper than the physical or financial.

Source: *The Canadian Urban Victimization Survey, 1982.*

Criminal Justice Costs

In the past twenty years, the Canadian Criminal Justice System has undergone striking changes. The absolute level of spending for criminal justice services has risen dramatically. Relative increases, however, have remained small. Many of the costs discussed in this section reflect activities which are not directly related to crime. Much police work, for example, is devoted to various forms of social service. The data which follow provide our best approximations of how much is being spent for the full range of criminal justice services; 1980 is the latest year for which it is available.

Federal Spending for Criminal Justice (Millions)

<i>Year*</i>	<i>Courts</i>	<i>%</i>	<i>Corrections</i>	<i>%</i>	<i>Police</i>	<i>%</i>
1961-62	8	10	23	29	49	61
1966-67	13	8	58	34	101	59
1971-72	29	9	81	26	199	64
1976-77**	75	10	225	29	470	61
1979-80	53	5	333	32	645	63
1980-81	70	6	401	33	733	61

* Fiscal years

** From 1977-78 onward, Statistics Canada has narrowed the definition of courts of law which resulted in discontinuity for the series.

Source: Statistics Canada, Federal Government Finance, annual (Catalogue # 68-211)

Federal, Provincial/Territorial, and Local Spending for Criminal Justice (Millions)

<i>Year*</i>	<i>Federal</i>	<i>Provincial</i>	<i>Local</i>	<i>Total</i>
1961	80	105	108	293
1966	173	202	173	548
1971	309	407	350	1,066
1976	770	942	842	2,554
1979	1,031	1,168	1,095	3,294
1980	1,204	1,353	1,267	3,824

* Federal and provincial/territorial expenditures are reported per fiscal year. Local spending is reported on a calendar year basis.

Source: Statistics Canada, *Federal Government Finance*, annual (Catalogue # 68-211); *Provincial Government Finance*, annual (Catalogue # 68-207); *Local Government Finance — Actual*, annual, (Catalogue # 68-204).

For More Information

Copies of Ministry Facts, research and statistics reports, annual reports of the Ministry and a variety of other criminal justice oriented publications are available from the Ministry Secretariat.
Write to:

Communications Group
Ministry Secretariat
Solicitor General Canada
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

un homme. Les femmes sont également plus susceptibles que les hommes d'être victimes de vol de biens personnels.

- Le risque, pour un homme, d'être victime d'un vol qualifié ou de voies de fait, est presque deux fois plus élevé que pour une femme.

* L'expression "vol qualifié" désigne le vol accompagné du recours à la force ou de menaces.

Coûts

Des quelque 1 600 000 incidents signalés dans les sept villes, moins de 350 000 pouvaient être considérés comme comportant un contact personnel avec l'infracteur. Néanmoins, ces crimes ont entraîné 50 500 nuits d'hospitalisation et 405 700 journées de travail perdues à cause d'une certaine forme d'incapacité. Environ 10 % des victimes de voies de fait, de vol qualifié ou d'agression sexuelle ont dû recevoir certains soins médicaux ou dentaires. Les blessures graves étaient relativement rares, mais, une fois encore, les coûts de la victimisation sont beaucoup plus lourds pour certains que pour d'autres, par exemple, pour les personnes qui n'ont qu'une assurance médicale de base et, bien sûr, pour celles qui sont physiquement frêles et vulnérables.

Nous savons que les victimes de certaines infractions sont plus susceptibles que d'autres d'être gravement blessées. Les victimes d'agressions sexuelles, en particulier, risquaient plus d'être blessées et, lorsqu'elles l'étaient, elles risquaient davantage d'avoir besoin de

soins médicaux. Nous savons également que les coûts de ce type d'infractions vont beaucoup plus loin que les coûts physiques et financiers.

Source: *Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain de 1982.*

Coûts de la justice pénale

Ces vingt dernières années, le système canadien de justice pénale a subi d'importants changements. En chiffres absolus, les dépenses liées aux services de justice pénale ont augmenté de façon radicale. Toutefois, prises individuellement, ces augmentations restent peu élevées. Un grand nombre des frais mentionnés dans la présente section se rapportent à des activités qui ne sont pas directement liées au crime. Ainsi, une grande partie du travail des policiers est consacrée à divers types de services sociaux. Les données qui suivent représentent les meilleures approximations sur les dépenses liées à tout l'éventail des services de justice pénale; 1980 est la dernière année pour laquelle ces données sont disponibles.

Dépenses aux niveaux fédéral, provincial ou territorial et municipal au titre de la justice pénale(en millions de dollars)

<i>Année*</i>	<i>Fédéral</i>	<i>Provincial</i>	<i>Municipal</i>	<i>Total</i>
1961	80	105	108	293
1966	173	202	173	548
1971	309	407	350	1 066
1976	770	942	842	2 554
1979	1 031	1 168	1 095	3 294
1980	1 204	1 353	1 267	3 824

* Les dépenses fédérales et provinciales ou territoriales sont enregistrées par année financière. Les dépenses municipales le sont par année civile.

Source: Statistique Canada, *Les finances publiques fédérales*, annuel (Catalogue 68-211); *Les finances publiques provinciales*, annuel (Catalogue 68-207); *Les finances publiques locales – Chiffres réels*, annuel (Catalogue 68-204).

Dépenses du gouvernement fédéral en matière de justice pénale (en millions de dollars)

<i>Année*</i>	<i>Tribunaux</i>	<i>%</i>	<i>Services correctionnels</i>	<i>%</i>	<i>Police</i>	<i>%</i>
1961-62	8	10	23	29	49	61
1966-67	13	8	58	34	101	59
1971-72	29	9	81	26	199	64
1976-77**	75	10	225	29	470	61
1979-80	53	5	333	32	645	63
1980-81	70	6	401	33	733	61

* Années financières

** A partir de 1977-1978, Statistique Canada a restreint la définition de "tribunal", ce qui rend toute comparaison difficile.

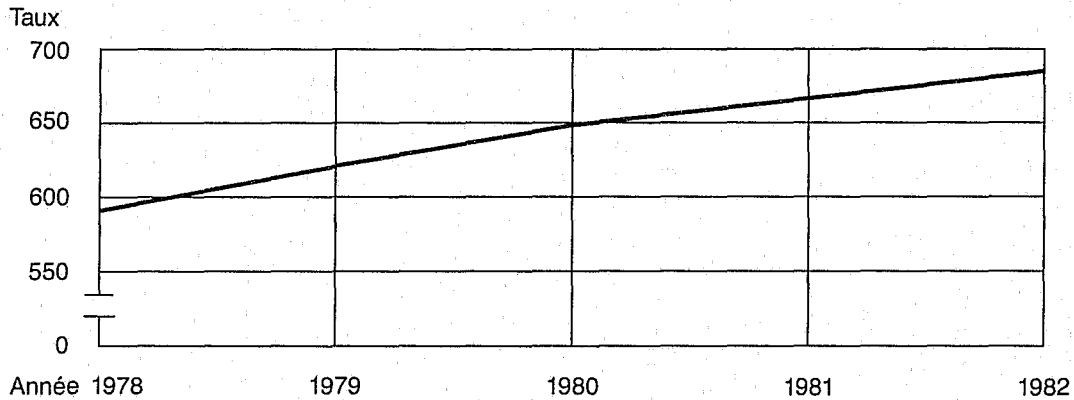
Source: Statistique Canada, *Les finances publiques fédérales*, annuel (Catalogue 68-211)

Pour de plus amples renseignements

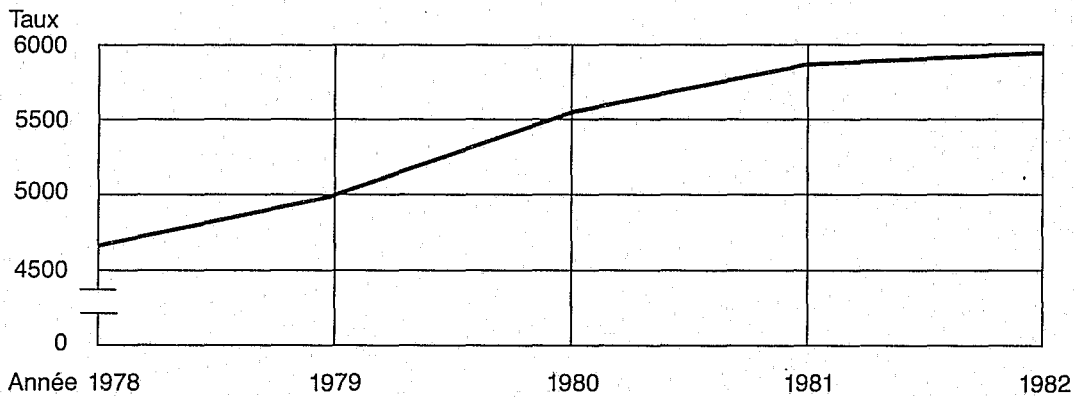
Le présent recueil, les rapports de recherche, les rapports statistiques et les rapports annuels du Ministère, ainsi qu'un vaste éventail d'autres publications sur la justice pénale, peuvent être obtenus du Secrétariat du Ministère. Il suffit d'écrire à:

Groupe des communications
Secrétariat du Ministère
Solliciteur général Canada
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

**Crime avec violence
1978-1982**

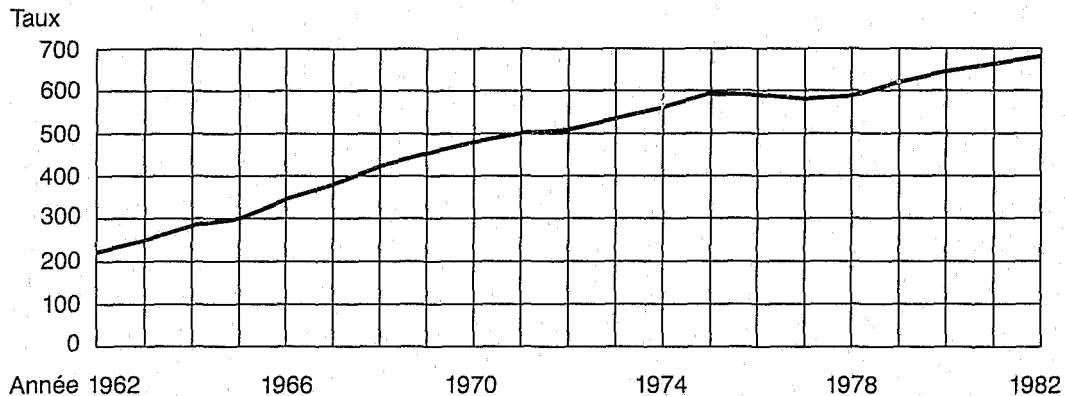


**Crime contre les biens
1978-1982**

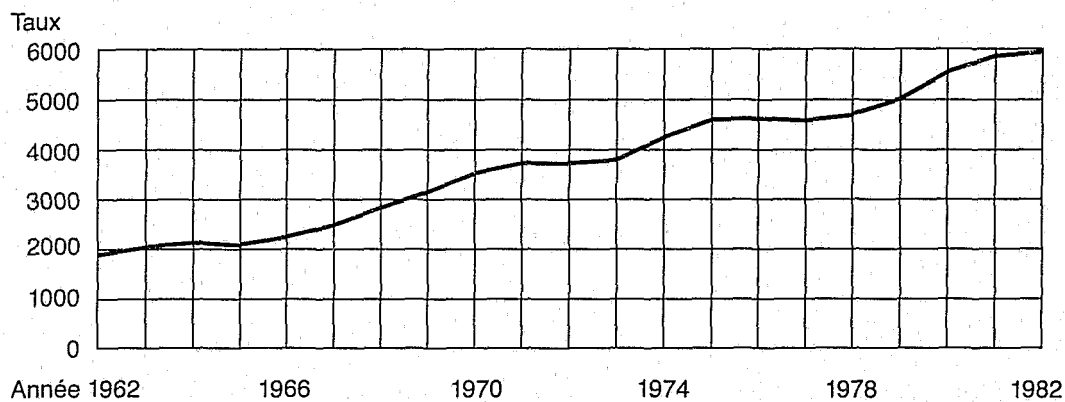


Source: Statistique Canada, *Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation*, Catalogue 84-205, annuel.

Crime avec violence
Taux par 100 000 habitants 1962-1982



Crime contre les biens
Taux par 100,000 habitants 1962-1982



Source: Statistique Canada, *Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation*, Catalogue 85-205, annuel.

Crimes contre les biens et crimes avec violence

Comparaison entre 1978 et 1982

De tous les crimes commis pendant ces deux années, environ 50 % l'ont été contre les biens, les crimes avec violence ne comptant que pour 6 % du total.

En 1982, comme en 1978, les voies de fait ont constitué l'infraction violente la plus fréquente. (La catégorie des voies de fait comprend les coups et blessures, les voies de fait ayant causé des lésions corporelles et les voies de fait sur un agent de police). En 1978, les voies de fait comptaient pour 76,5 % des crimes avec violence, cette proportion étant de 74,6% en 1982. Pendant ces deux années, les homicides et les meurtres représentaient 1 % du total.

Perceptions qu'a le public de la criminalité

Le sondage national effectué par la société Gallup (Canada) en février 1982 comprenait des questions sur les vues du public concernant l'étendue du crime au Canada. Ces vues ont ensuite été comparées aux statistiques de la police. La majorité des Canadiens considèrent les crimes graves comme un problème plus important que ne le laissent entendre les statistiques disponibles.

- Les Canadiens surestiment de beaucoup l'ampleur des crimes avec violence. Plus précisément, près des trois quarts des répondants ont déclaré qu'au moins 30 % de tous les crimes perpétrés au Canada comportaient de la violence, et un grand nombre croyait même cette proportion beaucoup plus élevée. Or, selon

les statistiques officielles pour 1981, par exemple, les crimes avec violence ne représentaient que 5,7 % du total des infractions signalées à la police.

- Les Canadiens pensent que le nombre de meurtres a augmenté ces dernières années. Près des deux tiers des répondants estimaient que le nombre de meurtres avait augmenté depuis l'abolition de la peine capitale, alors que les données relatives aux homicides et aux meurtres ne montrent aucun changement important, que ce soit dans le nombre ou dans les taux, depuis 1976.
- Les Canadiens pensent également que les détenus libérés sous condition sont plus susceptibles qu'ils ne le sont réellement de commettre des crimes avec violence peu après leur mise en liberté. Près des deux tiers des répondants estimaient qu'au moins 40 % des libérés conditionnels commettaient des crimes violents dans les trois ans suivant leur mise en liberté, et un grand nombre croyait cette proportion beaucoup plus élevée. La proportion réelle était d'environ 13 %.

Source: 1) Doob, Anthony N. et Roberts, Julian V., *Crime: Some Views of the Canadian Public*, Centre de criminologie, Université de Toronto, août 1982.

2) Centre canadien de la statistique juridique, *Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation*, Catalogue 85-205, annuel.

Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, réalisé en 1982, a permis la collecte de renseignements concernant le nombre des crimes signalés et non signalés pendant l'année 1981, les répercussions de la victimisation criminelle, les perceptions qu'avait le public de la criminalité et du système de justice pénale, et plusieurs autres questions importantes. Ces données ont été obtenues au moyen d'entrevues téléphoniques effectuées auprès de 60 000 adultes, dans sept grands centres urbains du Canada: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's. Huit types de crimes ont été étudiés, regroupés en deux grandes catégories: les *crimes à caractère personnel* (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait et vol des biens personnels) et les *crimes contre les biens domestiques* (introduction par effraction, vol de véhicule à moteur, vol de biens domestiques et vandalisme). Ce sondage a été financé par le ministère du Solliciteur général et réalisé en coopération avec Statistique Canada.

Incidents non signalés

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain a révélé que, dans les sept villes canadiennes, plus de la moitié (58 %) des incidents décrits aux intervieweurs n'avaient jamais été portés à l'attention de la police.

- Le crime le plus susceptible de ne pas être signalé était le vol de biens personnels (non signalé dans 71 % des cas).

- Le crime le plus susceptible d'être signalé était le vol d'un véhicule à moteur (signalé dans 89 % des cas).

Les motifs invoqués le plus fréquemment par les victimes pour ne pas avoir signalé l'incident à la police étaient les suivants:

- L'infraction était trop insignifiante. Cette raison a été donnée dans les deux tiers des cas.
- La police n'aurait rien pu y faire (61 %).
- Il était trop compliqué de signaler le crime (24 %).
- La crainte de représailles (4%).

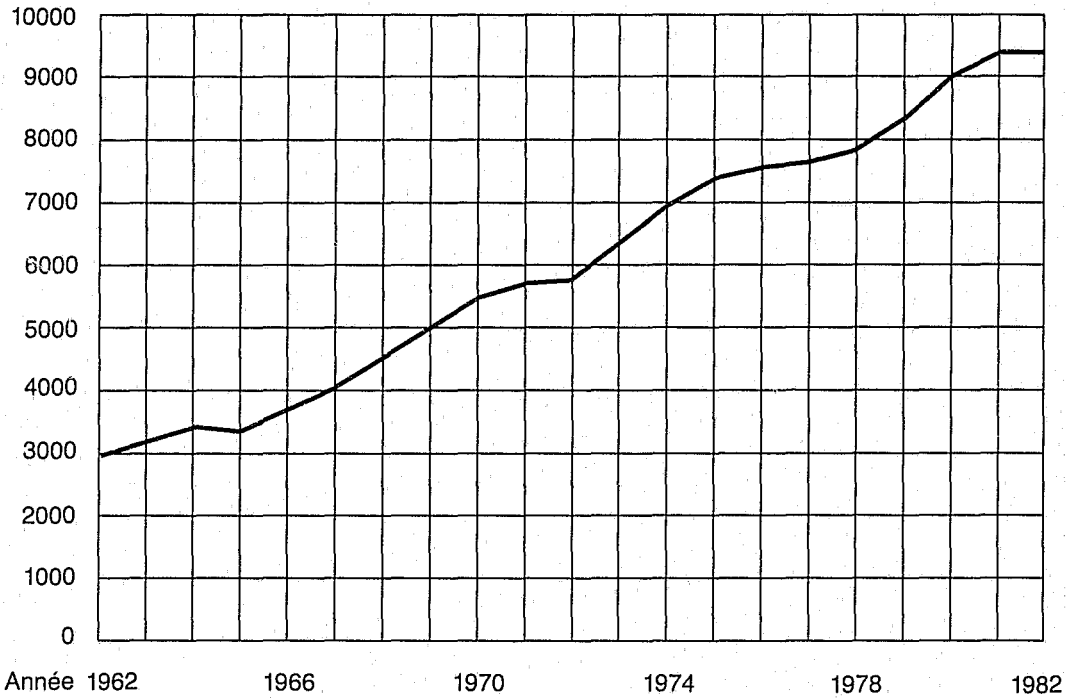
Âge et sexe des victimes

Le risque de victimisation est étroitement lié à l'âge et au sexe.

- Contrairement à la croyance populaire, les personnes âgées ne risquent pas plus d'être victimes d'un acte criminel que les autres. En fait, ce sont les moins de 25 ans qui sont le plus fréquemment victimes d'infractions à caractère personnel. Au fur et à mesure que l'âge augmente, les taux de victimisation diminuent pour toutes les catégories de crimes.
- Bien qu'il ne soit guère surprenant que les femmes risquent plus que les hommes d'être victimes d'agressions sexuelles, il est peut-être plus étonnant de constater que, dans cette catégorie de victimes, une personne sur huit est

Infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales

Taux



Source: Centre canadien de la statistique juridique, *Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation*, Catalogue 85-205, annuel

3. L'ÉTENDUE DE LA CRIMINALITÉ ET SON COÛT

Quelle est l'étendue de la criminalité au Canada? La plupart des experts en statistiques juridiques traitent avec prudence les données DUC (déclaration uniforme de criminalité) des vingt dernières années, lesquelles montrent un accroissement constant du taux de criminalité. Il existe des questions non réglées, par exemple celle de la façon dont les infractions sont signalées et dénombrées, questions qui laissent planer un doute sur l'exactitude de cette information. Ainsi, nous savons qu'environ 40% seulement des victimes signalent à la police les crimes perpétrés contre elles. Si ce taux atteignait 50%, nous pourrions penser que nous sommes au beau milieu d'une vague de criminalité, même si le nombre réel de crimes n'avait pas changé.

L'utilisation des données DUC comme unique indicateur du taux de criminalité au Canada doit se faire avec prudence, mais cette statistique constitue la principale source d'information nationale sur l'étendue des crimes signalés.

Les statistiques qui apparaissent dans les graphiques suivants mettent en lumière les taux de perpétration de crimes pendant la période allant de 1962 à 1982 (la dernière année pour laquelle des données sont disponibles) et comparent les crimes avec violence, qui sont les plus craints, aux crimes contre les biens, qui sont les plus courants.

Tendances de la criminalité, 1962 à 1982

- Le nombre total des infractions au Code criminel et aux lois fédérales signalées à la police a plus que triplé de 1962 à 1982, passant de 2 938 à 9 403 infractions par 100 000 Canadiens.

Nombre d'infractions au Code criminel et aux lois fédérales par 100 000 Canadiens, 1962 à 1982

- De 1962 à 1982, les taux de crimes avec violence⁽¹⁾ et celui des crimes contre les biens n'ont cessé d'augmenter. Cependant, les crimes violents constituaient une faible proportion de l'ensemble (moins de 7 %), les crimes contre les biens étant beaucoup plus fréquents (environ 50 % de l'ensemble).

Au cours des dernières années...

Au Canada, de 1978 à 1982, le taux d'infractions par 100 000 habitants a changé de la façon suivante:

- le taux de l'ensemble des infractions a augmenté de 17,5 % (infractions au Code criminel, aux lois fédérales et provinciales, et aux règlements municipaux);
- le taux des infractions au Code criminel a augmenté de 22,7 % (crimes avec violence, crimes contre les biens et autres);
- le taux des infractions avec violence a connu un accroissement de 15,9 % (homicide, tentative de meurtre, agression sexuelle, voies de fait et vol qualifié);
- le taux des infractions contre les biens a augmenté de 27,6 % (introduction par effraction, vol d'un véhicule automobile, vol, recel et fraude).

(1) Conformément à l'usage, nous nous servons de l'expression "crimes avec violence", mais cette application est quelque peu inexacte, étant donné qu'un grand nombre de crimes dits "avec violence" n'entraînent pas vraiment de blessures.

L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

Responsabilité

Le bureau de l'Enquêteur correctionnel, créé il y a plus de dix ans, est chargé d'enquêter et de faire rapport sur les problèmes que connaissent les détenus dans les pénitenciers fédéraux. L'Enquêteur correctionnel est directement comptable au Solliciteur général du Canada, à qui il remet un rapport annuel qui est déposé devant le Parlement. En 1983-1984, l'Enquêteur correctionnel a enquêté sur 1 507 plaintes et a présenté 19 recommandations de modification des politiques et des procédures.

On peut se procurer des exemplaires des rapports annuels de l'Enquêteur correctionnel en s'adressant au Groupe des communications, Secrétariat du Ministère, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ (SCRS)

Responsabilités

Le Gouvernement a la responsabilité de protéger les secrets du Canada contre l'espionnage, ses renseignements contre toute divulgation non autorisée, ses institutions contre la subversion et ses politiques contre toute influence clandestine. Il doit de plus tenir compte de la menace sans cesse croissante du terrorisme international. Étant donné ces obligations, il lui faut obtenir, pour le Gouvernement, des renseignements précis et opportuns sur les activités des personnes et des groupes éventuellement à l'origine de telles menaces pour notre sécurité.

Dirigé par le Directeur, le Service canadien du renseignement de sécurité enquête sur ces activités, analyse et interprète les renseignements recueillis et fait rapport au Gouvernement du Canada, qu'il conseille à cet égard. Le Gouvernement est ainsi en mesure d'anticiper les problèmes et de se préparer à y faire face de façon efficace.

En plus des programmes de sécurité destinés à protéger le Gouvernement contre les menaces pour la sécurité, le SCRS fournit aux ministères du gouvernement du Canada des "évaluations de sécurité" visant à établir la loyauté des employés qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont accès à des renseignements classifiés. Le SCRS est également chargé de renseigner et de conseiller le Gouvernement sur les questions de sécurité liées à l'application de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration*.

Répartition des ressources

Le budget du SCRS s'élève à 115 908 000 \$. Pour des raisons de sécurité nationale, l'effectif du SCRS ne peut être rendu public.

Pour de plus amples renseignements:

Direction des liaisons intérieures
Service canadien du renseignement
de sécurité
Edifice commémoratif de l'est
C.P. 9732
Ottawa (Ontario) K1A 0P4

temporaires sans escorte des détenus purgeant des peines d'incarcération à perpétuité ou des peines de durée indéterminée diffèrent.

La libération sous surveillance obligatoire

La libération sous surveillance obligatoire est un droit que la loi confère aux détenus qui, moyennant une bonne conduite, sont libérés après avoir purgé les deux tiers de leur peine. La CNLC est habilitée à révoquer la libération sous surveillance obligatoire si le détenu manque aux conditions de sa mise en liberté ou s'il commet un nouveau crime.

Proportion des détenus en liberté conditionnelle totale, en liberté conditionnelle de jour et en liberté sous surveillance obligatoire

Au 31 mars 1984, le nombre quotidien moyen de détenus bénéficiant d'une forme de liberté sous condition s'élevait à 7 269. Voici, en pourcentage, comment se répartit ce total, suivant le type de mise en liberté:

Liberté conditionnelle totale	53%
Liberté sous surveillance obligatoire	26%
Liberté conditionnelle de jour	21%

Clémence et casiers judiciaires – 1983-1984

La Commission nationale des libérations conditionnelles étudie les demandes de pardon présentées en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* ou de la prérogative royale de clémence.

Le pardon est une façon de reconnaître officiellement qu'un individu s'est amendé, qu'il a repris sa place dans la société et qu'il devrait jouir de nouveau de tous ses droits de citoyens.

Demandes reçues par la Section de la clémence	9 900
Recommandations de pardon	8 275
Recommandations de l'exercice de la prérogative royale de clémence	38

Répartition des ressources en 1983-1984

Personnel

Le nombre de postes autorisés à la CNLC était de 292 en 1983-1984.

Répartition du personnel de la CNLC par activité

Mise en liberté sous condition	69%
Clémence et casiers judiciaires	19%
Politique et gestion générale	12%

De ce nombre, 47% travaillaient à l'Administration centrale.

Dépenses en 1983-1984

Les dépenses totales de la CNLC se sont élevées à 13,1 millions de dollars, réparties de la façon suivante:

Octroi de mises en liberté sous condition	68%
Politique et gestion générale	16%
Pardons et clémence	16%

Pour de plus amples renseignements sur les activités de la CNLC, écrire à:

Division des communications
Commission nationale des libérations conditionnelles
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R1

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES (CNLC)

Responsabilités

Dirigée par le Président, la Commission nationale des libérations conditionnelles est chargée d'accorder la libération conditionnelle aux détenus d'établissements correctionnels fédéraux qui y sont admissibles et aux détenus des établissements provinciaux dans les provinces qui n'ont pas de commission des libérations conditionnelles (c.-à-d. toutes les provinces et territoires sauf l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique). De plus, la Commission recommande l'exercice de la prérogative royale de clémence et l'octroi de pardons. Elle impose aussi des modalités aux détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle ou d'une libération sous surveillance obligatoire. Enfin, dans des circonstances bien précises, elle peut révoquer la mise en liberté de toute personne bénéficiant d'une libération conditionnelle ou d'une libération sous surveillance obligatoire. L'Administration centrale de la CNLC est située à Ottawa, et la Commission compte cinq bureaux régionaux (Moncton, Montréal, Kingston, Saskatoon et Burnaby).

La Commission nationale des libérations conditionnelles est composée de 26 commissaires à plein temps nommés pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à dix ans. De plus, dans chacune des régions, des commissaires temporaires sont nommés de temps en temps pour aider la Commission à s'acquitter de ses fonctions. Enfin, des représentants de chacune des cinq régions (appelés commissaires communautaires) sont chargés d'agir à titre de

commissaires réguliers lorsqu'on envisage la mise en liberté de détenus purgeant des peines d'incarcération à perpétuité pour meurtre ou de détenus incarcérés pour une période indéterminée.

Mise en liberté sous condition

Types de mise en liberté pour les détenus sous responsabilité fédérale:

La libération conditionnelle totale, à laquelle les détenus sont admissibles après avoir purgé le tiers de leur peine. Il s'agit d'une mise en liberté sous réserve de conditions précises et d'une surveillance exercée par le Service des libérations conditionnelles du SCC. En moyenne, les détenus purgent dans un établissement 40 % de leur peine avant de se voir accorder une libération conditionnelle.

La libération conditionnelle de jour est accordée pour une période donnée, habituellement six mois, et, en règle générale, les détenus doivent retourner chaque soir à l'établissement. La durée de la peine est le facteur déterminant de l'admissibilité des détenus à toutes formes de mise en liberté.

Les absences temporaires sont accordées, avec ou sans escorte du SCC, pour une période pouvant aller jusqu'à trois jours, pour des raisons médicales, administratives ou humanitaires. Tous les détenus sont admissibles aux absences temporaires avec escorte. Ils sont admissibles aux absences temporaires sans escorte lorsque le sixième de leur peine a été purgé ou, à n'importe quel moment, lorsque des soins médicaux d'urgence sont nécessaires. Les critères d'admissibilité aux absences

Répartition des détenus selon la durée de la peine

Au 31 mars 1984, les détenus purgeaient les peines suivantes:

Moins de trois ans	25,5%
Trois à six ans	34,5%
Six à dix ans	14,5%
Dix ans ou plus	25,5%*

* Comprend les 1 501 détenus purgeant des peines d'incarcération à perpétuité pour meurtre.

Coût moyen de l'entretien d'un détenu

En 1983-1984, le coût annuel moyen de l'entretien d'un détenu dans un établissement fédéral était de 39 419 \$.

Le coût moyen de l'entretien d'un détenu ne signifie pas que l'arrivée d'un nouvel infracteur coûterait ce montant. Étant donné les frais fixes extrêmement élevés du système correctionnel (c'est-à-dire le coût de l'entretien des établissements, quel que soit le nombre des détenus qui y sont logés), les dépenses que représenterait l'ajout d'un détenu seraient beaucoup moindres (environ 5 000 \$).

Vente des produits fabriqués par les détenus

En 1983-1984, la vente des biens fabriqués par les détenus et des produits agricoles a rapporté 9,1 millions de dollars.

Visites familiales privées

Au mois d'avril 1984, 21 établissements participaient au programme des visites familiales privées, en vertu duquel les détenus admissibles peuvent passer jusqu'à trois jours avec leur famille, dans un milieu semblable à celui retrouvé à la maison, tout en restant à l'intérieur des

murs de l'établissement. On s'attend à ce que d'autres établissements offrent le programme des visites familiales privées. Pendant 1983-1984, 1 400 visites ont eu lieu.

Formation et perfectionnement du personnel

Le Service administre un Centre de formation des recrues, situé à Kingston (Ontario), pour toutes ses recrues anglophones, les francophones étant formés au Collège du personnel de correction de Laval, au Québec. En outre, chaque région a son propre collège du personnel de correction, ce qui lui permet de satisfaire aux besoins permanents en matière de perfectionnement.

Information du public

La Direction des communications du Service correctionnel publie un certain nombre de documents, que le grand public peut se procurer sur demande. Parmi les plus connus, mentionnons: *Entre Nous* (le journal des employés du SCC); le *Recueil de données concernant les services correctionnels canadiens* et *Au-delà des murs* (brochure traitant du rôle du SCC au sein du système de justice pénale canadien). On peut les obtenir en écrivant à:

Direction des communications
Service correctionnel du Canada
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0P9

La gestion des cas des détenus comporte la préparation, l'orientation et le counselling des détenus en vue de leur réintégration dans la société; la surveillance des détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle ou d'une libération sous surveillance obligatoire, qu'ils proviennent d'établissements fédéraux ou provinciaux; et l'administration de programmes à l'intention des détenus pendant leur incarcération et, plus tard, lorsqu'ils sont mis en liberté.

Les services techniques comprennent l'alimentation, la fourniture de vêtements et la prestation d'autres services en établissement, l'entretien des installations, et la prestation de services d'ingénierie et d'architecture.

La formation générale et professionnelle et l'emploi des détenus consiste à créer des possibilités d'emploi et de formation dans le cadre des programmes des ateliers industriels et de la formation professionnelle et générale en vue d'aider les détenus à réintégrer la collectivité.

Les services de santé comportent la prestation de services médicaux, dentaires, psychiatriques et thérapeutiques aux détenus.

La planification et la gestion comprennent la gestion de l'Administration centrale, des bureaux régionaux et des établissements; l'établissement de politiques et de projets et le contrôle du rendement; la promotion de bonnes communications et la sensibilisation du public.

Installations, garde des détenus, services

Nombre d'établissements correctionnels fédéraux

Sécurité maximale	10
Sécurité moyenne	15
Sécurité minimale	11
Centres correctionnels communautaires	21
Centres psychiatriques régionaux et centres médicaux	3
Prison des femmes	1

TOTAL 61

Nombre de personnes incarcérées
Au 31 mars 1984, 11 790 personnes étaient incarcérées.

Nombre de détenus selon le classement de sécurité

	Hommes	Femmes
Sécurité maximale*	3 605	140
Sécurité moyenne	6 125	1
Sécurité minimale**	2 060	2
TOTAL	11 790	143

* Comprend les centres psychiatriques

** Comprend les centres correctionnels communautaires

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (SCC)

Responsabilités

Dirigé par le Commissaire du Service correctionnel, le Service correctionnel du Canada est chargé de garder et de surveiller les détenus condamnés à des peines d'incarcération de deux ans ou plus et de leur offrir divers programmes, y compris des services de santé, une formation générale ou professionnelle, de l'emploi, des services spirituels et de counselling, et des programmes axés sur la collectivité. Le SCC supervise également environ 5 700 détenus bénéficiant de diverses formes de liberté sous condition, comme la libération conditionnelle et la libération sous surveillance obligatoire. En d'autres termes, le SCC administre les peines prononcées par les tribunaux et donne suite aux décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

L'Administration centrale, qui se trouve à Ottawa, est responsable au premier chef de la planification, de l'administration et de l'élaboration des lignes de conduite. Cinq bureaux régionaux (situés à Abbotsford, Saskatoon, Kingston, Montréal et Moncton) s'occupent de l'administration des établissements et des programmes de mise en liberté sous condition et de surveillance.

• Répartition des ressources en 1983-1984

Personnel

En 1983-1984, le SCC a été autorisé à employer 10 233 personnes.

Répartition du personnel du SCC par activité

Garde des détenus	32,5%
Gestion des cas des détenus	28,5%
Services techniques	13%
Administration	11%
Formation générale et professionnelle et emploi des détenus	7%
Services de santé	5%
Planification et gestion	3%

Dépenses

En 1983-1984, les dépenses ont atteint 651,9 millions de dollars. Sur ce total, 114,7 millions de dollars (17,5 %) ont été dépensés en projets d'immobilisations et 10 millions (1,5 %) ont été consacrés aux services privés d'assistance post-pénale.

Répartition des dépenses du SCC par activité

Services techniques	32%
Gestion des cas des détenus	21%
Garde des détenus	20%
Formation générale et professionnelle et emploi des détenus	9,5%
Administration	9%
Services de santé	5,5%
Planification et gestion	3%

La *garde des détenus* comprend les services de surveillance et de garde des détenus, conformément aux normes internationales reconnues en matière de garde des détenus, une grande importance étant accordée à la réduction des risques pour le public, les employés et les détenus eux-mêmes.

Fraude — la GRC a enquêté sur des fraudes qui ont entraîné des pertes totalisant plus de 244 millions de dollars.

Drogues — la GRC a saisi 25 % de plus de cannabis cette année que l'année dernière, a porté 1 030 accusations de possession de cocaïne et saisi 98 kilogrammes de cette drogue. Le nombre des infractions liées à l'importation d'héroïne a augmenté de 75 % par rapport à l'année précédente, tandis que celui des inculpations pour trafic a augmenté de 22 %. La GRC a également saisi huit laboratoires clandestins fabriquant des drogues chimiques.

Douanes et accise — 9 589 cas.

Faillite de consommateurs et de commerçants — 396 cas.

Parmi les faits saillants d'autres activités de la GRC, mentionnons:

Les examens au polygraphe

— La GRC a procédé à 1 169 examens au détecteur de mensonges.

Identité judiciaire

— Sert de dépôt central des fiches d'empreintes digitales. En 1983-1984, la section a créé 128 118 nouveaux dossiers et reçu 455 645 demandes de services.

Le Centre d'information de la police canadienne

— En 1983-1984, le Centre comptait 65 nouveaux terminaux, ce qui portait à 1 288 le nombre de terminaux installés dans les services de police accrédités d'un océan à l'autre. Le nombre de transactions hebdomadaires (en milliers) en ce qui concerne les divers fichiers du CIPC se répartissait comme suit:

Véhicules — (186)

Personnes — (336)

Casiers judiciaires synoptiques — (178)

Biens — (30)

Propriétaires de véhicules enregistrés — (13)

Système automatisé de renseignements sur la criminalité — (5)

Casiers judiciaires — (62)

Services de laboratoires judiciaires

— Les laboratoires de la GRC ont produit plus de 18 400 rapports scientifiques, dont beaucoup ont grandement facilité l'élucidation de crimes importants comportant meurtres, infractions sexuelles, fraudes et infractions liées aux drogues.

Pour de plus amples renseignements

Le Service central des relations publiques de la GRC publie un certain nombre de documents d'information. On peut se les procurer en écrivant à:

Service central des relations publiques

Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

ces de police fournis aux communautés autochtones et, ainsi, de réduire le nombre d'autochtones ayant des démêlés avec la justice.

Répartition des ressources en 1983-1984

Personnel

En 1983-1984, l'effectif de la GRC s'élevait à 20 593 personnes, soit environ 30 % du total des forces policières au Canada. Cette année-là, 42 hommes et 28 femmes sont venus grossir les rangs de la GRC après avoir reçu la formation de base des recrues offerte à l'École de la GRC à Regina. En outre, 69 hommes et 17 femmes ont réussi le programme des gendarmes spéciaux, notamment 23 hommes et 7 femmes autochtones.

Répartition du personnel de la GRC

Services de police à contrat	46%
Application des lois et décrets fédéraux	32%
Administration	14%
Services canadiens de police	8%

Dépenses

En 1983-1984, les dépenses de la GRC ont atteint 801,7 millions de dollars.

Services de police à contrat	31,3%
Application des lois et décrets fédéraux	38,5%
Administration	19,4%
Services canadiens de police	10,8%

Les services de police à contrat désignent les ententes de services policiers à frais partagés pour l'application du Code criminel, des lois provinciales, des ordonnances des territoires et des arrêtés municipaux dans toutes les

provinces (sauf l'Ontario et le Québec), dans certaines municipalités de ces provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'application des lois et décrets fédéraux comprend la prévention et la détection des infractions aux lois fédérales, comme la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la faillite, la Loi sur l'immigration et les mesures législatives régissant les revenus. Cette activité comprend aussi, entre autres, la sécurité dans les aéroports et la protection des dignitaires étrangers en visite.

L'administration comprend le bureau du Commissaire et son personnel, la gestion centrale et divisionnaire, le soutien administratif, la formation des recrues et le perfectionnement.

Les services canadiens de police sont ceux qu'assure la GRC à tous les corps policiers du Canada. Cela comprend l'exploitation de laboratoires judiciaires situés partout au Canada, les principaux services de l'identité judiciaire, le Centre d'information de la police canadienne, le Collège canadien de police, à Ottawa, et les services de gestion des dossiers.

Enquêtes, services, programmes

En 1983-1984, 576 762 infractions au Code criminel (violations des règlements de la circulation comprises) ont été signalées à la GRC, qui a ensuite fait enquête. Par ailleurs, certaines sous-directions spéciales de la GRC sont chargées de secteurs précis de l'activité criminelle. Ces services enquêtent, notamment, dans les domaines suivants:

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

Responsabilités

Dirigée par le Commissaire, la Gendarmerie royale du Canada joue le rôle de service de police national et est chargé de la prestation de services de protection, de services de police nationaux et, en vertu d'ententes fédérales-provinciales, de services de police au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'à toutes les provinces, exception faite de l'Ontario et du Québec. En vertu de contrats, la GRC fait également fonction de police municipale dans 191 villes des régions de l'Atlantique, des Prairies et du Pacifique. En sa qualité de police provinciale et municipale, la GRC veille au respect du Code criminel, des lois provinciales et de certains arrêtés municipaux, et voit en plus à l'application des lois fédérales.

La *Loi sur les infractions en matière de sécurité* porte que la GRC a la responsabilité première d'enquêter sur les infractions découlant de menaces pour la sécurité du Canada ou touchant des personnes jouissant d'une protection internationale, comme les diplomates. Comme c'est le cas pour les autres secteurs pour lesquels elle est investie de responsabilités en matière d'application de la loi, les activités de la GRC liées à l'application des mesures de sécurité sont soigneusement coordonnées avec celles des services de police locaux.

La GRC doit également rendre compte d'un certain nombre de services de protection. Il s'agit de:

- la sécurité de certaines installations informatiques du gouvernement fédéral;
- la protection de certaines installations vitales contre la destruction ou l'intrusion, physique ou électronique;
- la prestation de services de protection à certains Canadiens, aux diplomates étrangers en visite et leurs biens;
- l'établissement de dispositifs de sécurité pour les événements importants et les situations d'urgence.

La GRC compte 16 divisions. Les 13 divisions opérationnelles se répartissent en 48 sous-divisions et 717 détachements. La Direction générale est située à Ottawa, et l'École de la GRC chargée de la formation des recrues se trouve à Regina. Le Collège canadien de police, le Carrousel et l'Orchestre de la GRC font partie de la division "N" à Ottawa.

Programme des gendarmes spéciaux autochtones

Outre les services de police qu'elle fournit à contrat, la GRC offre des services de gendarmes spéciaux autochtones dans toutes les provinces et territoires, exception faite de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Cent quatre-vingt-six agents autochtones spécialement formés assurent des services policiers axés sur la prévention dans les réserves indiennes et les communautés autochtones. Le programme des gendarmes spéciaux autochtones devrait permettre d'améliorer la qualité et la quantité des servi-

maintenant 48 services policiers et services communautaires d'aide aux victimes partout au pays et continue de mettre au point d'autres programmes d'aide aux victimes.

Le Secrétariat a récemment inauguré son Centre national de documentation sur les victimes, centre d'information automatisé offrant une foule de renseignements sur les programmes d'aide aux victimes, ainsi qu'un choix très complet de documents traitant de la question.

Prévention du crime

Le Secrétariat du Ministère, en étroite collaboration avec la GRC, a travaillé avec les provinces, les territoires, diverses communautés et le secteur privé à la mise au point de programmes efficaces de prévention du crime. Au cours des huit dernières années, cent programmes ont ainsi été mis sur pied partout au Canada, parmi lesquels on compte des sujets bien établis, comme la Surveillance de quartier et l'Opération Identification, et des méthodes innovatrices de prévention de la violence familiale, du vandalisme et des introductions par effraction. Le succès de ces activités a entraîné la création de la Semaine nationale de la prévention du crime et des Prix du Solliciteur général pour la prévention du crime, qui visent à reconnaître les efforts exceptionnels dans le domaine de la prévention du crime.

Pour de plus amples renseignements au sujet du Secrétariat du Ministère, écrire à:

Groupe des communications
Secrétariat du Ministère
Solliciteur général Canada
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Haute direction	17%
Administration	17%

* Tient compte du Groupe de transition chargé des renseignements pour la sécurité, créé pour faciliter la mise sur pied du Service canadien du renseignement de sécurité.

Dépenses

Au total, les dépenses du Secrétariat se sont élevées à 28,1 millions de dollars. Elles se répartissent ainsi:

Activités de recherche et de développement	51%
Communications et relations avec les médias	2%
Élaboration de politiques – Justice pénale et services correctionnels	7%
Élaboration de politiques – Services de police, application de la loi et sécurité*	9%
Haute direction	8%
Administration	13%
Autres (y compris les régimes d'avantages sociaux à l'intention des employés)	10%

* Tient compte du Groupe de transition chargé des renseignements pour la sécurité.

Dans le cadre de ses activités de recherche et de développement, le Secrétariat a aidé à mettre sur pied et à évaluer environ 90 programmes (exception faite des programmes d'emploi des jeunes) dont les frais étaient partagés avec les provinces, les municipalités et les groupes de citoyens partout au Canada. Grâce à ces programmes, des services ont été offerts directement aux communautés et aux

victimes de la criminalité et il a été possible de recueillir des renseignements sur les nouvelles méthodes de répression et de prévention du crime.

Questions de l'heure en matière de justice pénale

Pour s'acquitter de son rôle en matière d'élaboration de politiques et de prestation de conseils d'orientation à l'intention du Solliciteur général et des organismes du Ministère, le Secrétariat examine des politiques, des propositions et des mesures législatives; assure la liaison avec les autres intervenants du secteur de la justice pénale, comme les ministères et organismes du gouvernement fédéral et des administrations provinciales et des organisations du secteur privé; et fait des recherches et des études statistiques sur les priorités du Ministère et les préoccupations persistantes touchant la justice pénale.

Les responsables, au Secrétariat, de la politique sur les jeunes contrevenants dirigent un programme dont le but est d'aider les provinces et les territoires à mettre en oeuvre la nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants*, entrée en vigueur en avril 1984. Ce programme prévoit également le versement de crédits fédéraux aux provinces, qui leur permettront d'établir un cadre administratif pour les nombreuses innovations apportées au système de justice pour les jeunes en vertu de la Loi.

Aide aux victimes d'actes criminels

En 1983-1984, le Secrétariat a grandement contribué à la collecte de renseignements sur les préoccupations des victimes d'actes criminels, les répercussions sociales de la criminalité et les perceptions qu'a le public du crime et du système de justice pénale. De concert avec le ministère de la Justice et les provinces, il appuie

2. LES FONCTIONS DU MINISTÈRE

LE SECRÉTARIAT

Responsabilités

Dirigé par le Sous-solliciteur général, le Secrétariat fournit au Ministre aide et conseils en matière de politiques. Le Sous-solliciteur général est président du Comité consultatif principal des politiques, dont font également partie le Commissaire de la GRC, le Commissaire du SCC, le Président de la CNLC et le Directeur du SCRS. Même si ces organismes rendent compte de leurs activités au Solliciteur général de façon indépendante, le Secrétariat du Ministère remplit, au nom du Solliciteur général, des fonctions qui sont liées aux opérations de chacun d'eux.

Les fonctions du Secrétariat se divisent en quatre grands secteurs de travail: la politique en matière de justice pénale et de services correctionnels; la politique en matière de services de police, d'application de la loi et de sécurité; la recherche et le développement; et l'administration. Par l'entremise des trois premiers, le Secrétariat coordonne et élabore des lignes directrices touchant les services correctionnels et d'autres questions liées à la justice pénale, de concert avec les autres composantes de l'appareil de justice pénale et du système national de sécurité; établit et adopte des positions à l'égard de l'application des lois fédérales, de la politique et du fonctionnement de la sécurité nationale et des principales questions liées aux services de police; met en oeuvre des projets-pilotes et des recherches destinés à fournir au Ministre et aux responsables des organismes des conseils fondés sur des faits; et transmet aux spécialistes et au grand public des renseignements sur la criminalité et le système de justice pénale.

Le Secrétariat se trouve à Ottawa, mais compte six bureaux situés à Moncton (Région de l'Atlantique), à Montréal (Région du Québec), à Toronto (Région de l'Ontario), à Saskatoon (Région des Prairies), à Edmonton (Alberta et Territoires du Nord-Ouest) et à Vancouver (Colombie-Britannique et Yukon). Ces bureaux régionaux aident à promouvoir des activités fédérales-provinciales, facilitent la communication entre les diverses composantes du système de justice pénale, encouragent une approche communautaire aux questions de justice pénale et, dans l'ensemble, mettent en lumière les préoccupations et les besoins régionaux.

Inspecteur général — SCRS

La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, adoptée en juin 1984, a créé au sein du Secrétariat le bureau de l'inspecteur général du SCRS, chargé de s'assurer que le Service respecte ses règles générales en matière de politiques opérationnelles, et de surveiller les activités du Service. L'inspecteur général doit rendre compte au Sous-solliciteur général.

Répartition des ressources en 1983-1984

Personnel

Le Secrétariat compte 293 employés.

Répartition du personnel du Secrétariat

Activités de recherche et de développement	31%
Communications et relations avec les médias	3%
Élaboration de politiques — Justice pénale et services correctionnels	14%
Élaboration de politiques — Services de police, application de la loi et sécurité*	18%

Dépenses

Les dépenses totales en matière de justice pénale (aux paliers fédéral, provincial et municipal) sont évaluées à environ 4,5 milliards de dollars. Les dépenses du Ministère se sont élevées à 1,5 milliard de dollars, ce qui correspond à environ 94 % de toutes les dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de la justice pénale et à environ 31 % des dépenses de tous les paliers de gouvernement dans ce domaine.

1. APERÇU DU MINISTÈRE

• Le rôle du ministère fédéral du Solliciteur général

Le ministère du Solliciteur général est chargé de l'application de la plupart des lois fédérales autres que le Code criminel, du rassemblement de renseignements touchant la sécurité nationale et de la divulgation de ces renseignements au gouvernement et de la garde des détenus incarcérés pour au moins deux ans. Le Ministère administre en outre des programmes de mise en liberté anticipée, qui comportent notamment l'octroi des libérations conditionnelles et la surveillance des détenus qui ont réintégré la collectivité à partir d'établissements fédéraux ainsi que d'établissements territoriaux et provinciaux (dans toutes les provinces sauf trois). Il joue également un rôle de chef de file dans l'élaboration des politiques nationales touchant les services de police, la sécurité nationale, les services correctionnels, les jeunes contrevenants, la prévention du crime et les services aux victimes d'actes criminels, dans la recherche de solutions innovatrices aux problèmes que pose la criminalité et dans l'information du public pour tout ce qui a trait à la justice pénale.

• Les objectifs du Ministère et ses principales composantes

Le ministère du Solliciteur général s'attache, entre autres,

- à réduire et à prévenir la criminalité et ses répercussions éventuelles;
- à rendre plus équitable et plus humain le système de justice pénale;

- à promouvoir un système de justice pénale plus rationnel et plus économique;
- à assurer le maintien de la sécurité nationale, conformément aux principes acceptés d'une société libre et démocratique; et
- à encourager le public à participer aux activités du système de justice pénale.

Le ministère du Solliciteur général est composé d'un Secrétariat et de quatre organismes, relevant tous du Solliciteur général du Canada. Ces organismes sont la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). L'Enquêteur correctionnel est aussi comptable au Solliciteur général.

• Répartition des ressources en 1983-1984*

Effectif

En 1983-1984, le total de l'effectif autorisé au Ministère s'élevait à 31 808 personnes.

GRC	67%
SCC	31%
CNLC	1%
Secrétariat	1%

* Dans le recueil, l'expression "année 1983-1984" désigne l'année financière du gouvernement fédéral qui a commencé le 1^{er} avril 1983 et s'est terminée le 31 mars 1984.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du Solliciteur général du Canada	3
---	---

1. APERÇU DU MINISTÈRE

• Le rôle du ministère fédéral du Solliciteur général	6
• Les objectifs du Ministère et ses principales composantes	6
• Répartition des ressources en 1983-1984	6

2. LES FONCTIONS DU MINISTÈRE

Le Secrétariat

• Responsabilités	8
• L'Inspecteur général – SCRS	8
• Répartition des ressources en 1983-1984	8

La Gendarmerie royale du Canada (GRC)

• Responsabilités	11
• Répartition des ressources en 1983-1984	12
• Enquêtes, services, programmes	12

Le Service correctionnel du Canada (SCC)

• Responsabilités	14
• Répartition des ressources en 1983-1984	14
• Installations, garde des détenus, services en 1983-1984	15

La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)

• Responsabilités	17
• Mise en liberté sous condition	17
• Répartition des ressources en 1983-1984	18

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

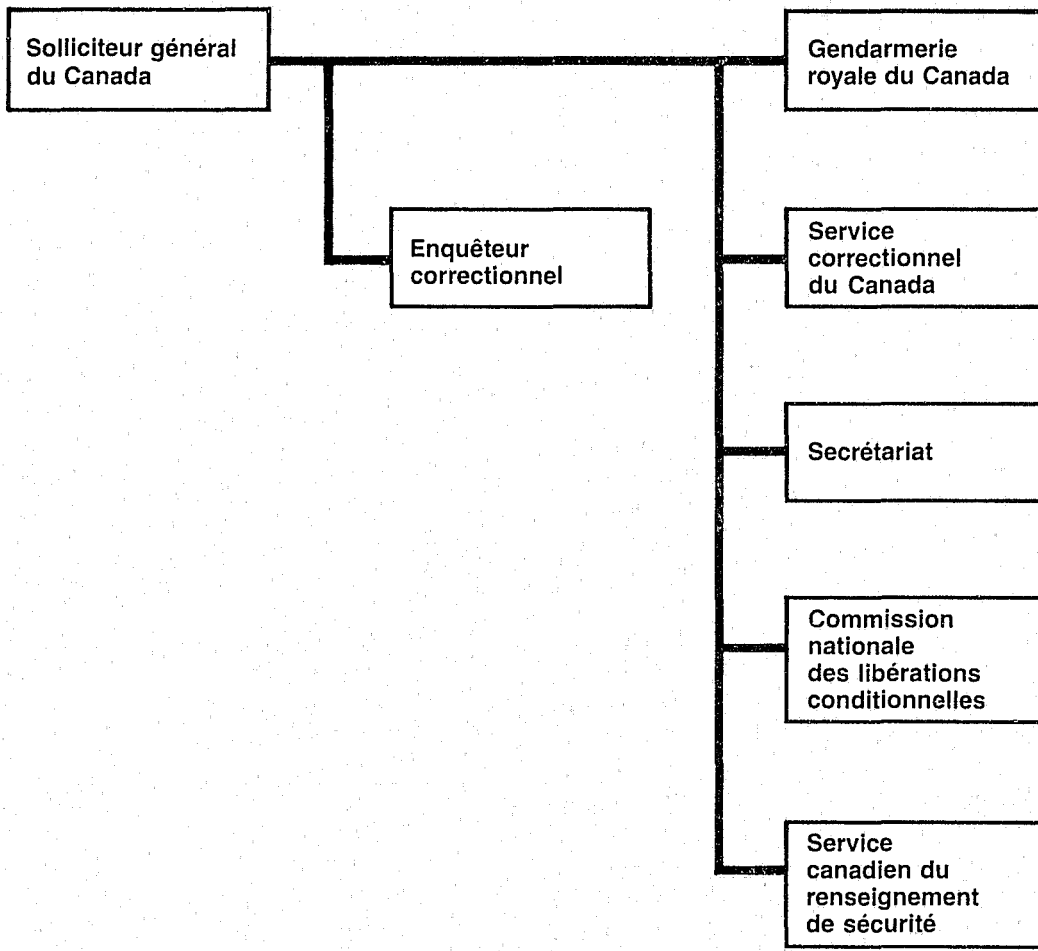
• Responsabilités	19
-------------------------	----

L'Enquêteur correctionnel

• Responsabilités	20
-------------------------	----

3. L'ÉTENDUE DE LA CRIMINALITÉ ET SON COÛT

• Tendances de la criminalité de 1962 à 1982	21
• Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain	26
• Le coût de la justice pénale	27



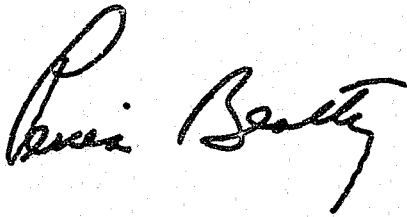
Aperçu du ministère du Solliciteur général

Avant-propos du Solliciteur général du Canada

Le présent recueil veut donner aux Canadiens une vue d'ensemble du ministère du Solliciteur général du Canada: son Secrétariat ainsi que ses organismes — la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité — et le bureau de l'Enquêteur correctionnel.

Les responsabilités, les dépenses et l'effectif de trois des quatre organismes sont expliqués en détail dans la partie centrale du recueil. L'effectif du Service canadien du renseignement de sécurité n'est cependant pas divulgué pour des raisons de sécurité nationale. À la fin de la publication apparaît un résumé statistique de la criminalité, de la victimisation et des coûts de la justice pénale au Canada.

J'ose espérer que les Canadiens qui s'intéressent à l'appareil de justice pénale, au système de sécurité nationale et aux structures de l'administration fédérale, trouveront dans ce recueil des éléments de base utiles à la compréhension d'un ministère complexe.

A handwritten signature in black ink, reading "Perrin Beatty". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'P'.

Perrin Beatty

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Perrin Beatty,
Solliciteur général du Canada

Publié par le Groupe des communications,
Direction des programmes,
Secrétariat du Ministère

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985
N° de cat. JS 42-24/1985
ISBN 0-662-53820-X

**DOSSIER DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
DU COMITÉ D'ÉTUDES DU CANADA**

Section de la Vérité 980

Co. 10001 general
CAT 100

Co. 10001 water
CAT 100

D O N N E L L

J U N I O R

V A N D E R B I L T

• • •

• • • • •